

SAÔNE-ET-LOIRE

La médecine du travail co

Depuis ce jeudi, la médecine du travail de Saône-et-Loire propose aux salariés de se faire vacciner contre le Covid. Conditions : être âgé de 50 à 74 ans et atteint de comorbidités ou avoir au moins 75 ans. Entre courses aux doses et aux seringues, 60 personnes ont été vaccinées à Chalon et Mâcon.

Après avoir fait les jours avant l'ouverture de ses centres de vaccination à Chalon et Mâcon les fonds d'armoires réfrigérées des pharmacies, la médecine du travail de Saône-et-Loire a enfin pu inoculer les doses d'AstraZeneca ce jeudi à 60 salariés, âgés de 50 à 74 ans atteints de comorbidités ou de 75 ans et plus.

Ne surtout pas gâcher

Dès la mise en place des pré-inscriptions, pas moins de 200 personnes ont montré leur intérêt. « Nous les avons toutes recontactées dans les 48 heures suivant leur inscription », précise Didier Michaut, directeur du service de santé au travail de Saône-et-Loire. « Un quart ne rentrait pas dans les critères, n'ayant pas les pathologies ou l'âge requis. Aux autres, nous leur avons proposé un rendez-vous. En cas de désistement, nous avons aussi élaboré une liste complémentaire de personnes pouvant être appelées au pied levé pour ne pas gâcher de doses. »

La vaccination à tout prix

Claude, un Louhannais de 57 ans travaillant dans l'expertise-comptable, a sauté sur l'occasion. « J'avais contacté mon médecin traitant pour me faire vacciner, raconte-t-il. Mais il a traîné à prendre contact. En voyant les problèmes des généralistes pour se procurer des vaccins, quand j'ai vu sur le panneau d'affichage de mon entreprise que la médecine du travail proposait la vaccination, je n'ai pas hésité.

Peu importe où, l'essentiel pour moi était d'être vacciné. »

Dans la salle d'attente de Chalon, à deux sièges de lui, Pierre, 57 ans également, est venu avec son collègue. Tous deux travaillent dans l'assainissement à Chagny. « J'ai du diabète et lui des problèmes de cœur, lance-t-il en attendant son tour. Notre employeur nous a demandé si nous voulions nous faire vacciner. Nous n'avons pas hésité. On ne veut pas choper cette saleté de virus ! »

La course à la 11^e dose

Dès qu'ils le peuvent, la dizaine de médecins et la douzaine d'infirmiers volontaires de la médecine du travail essaient coûte que coûte d'extraire la 11^e dose des flacons d'AstraZeneca. « Le problème, c'est que nous devons courir après les seringues, avoue Didier Michaut. Nous n'en avons que dix par flacon, alors pour trouver celle qui manque, nous avons dû courir les pharmacies. Heureusement, il y en a une qui a pu nous donner une seringue tuberculine et une aiguille pour injection intramusculaire. »

C'est comme cela que, ce jeudi matin, alors qu'il avait un rendez-vous prévu la semaine prochaine, Hervé, 55 ans, a quitté son usine à Crissey à toute vitesse. « J'ai enfilé mon manteau et je suis venu dès que j'avais raccroché le téléphone, explique-t-il encore tout chamboulé. Je vais enfin être débarrassé. J'ai été plusieurs fois cas contact, alors ça suffit... »

Florent, 54 ans, lui aussi salarié dans une industrie chalonnaise, se sent apaisé d'être enfin vacciné. « J'ai quand même mis un Doliprane dans ma poche, même si je ne l'ai pas pris. C'est pour prévenir, si jamais j'ai une poussée de fièvre après l'injection. Mais rassurez-vous, je ne regrette pas la piqûre. D'ailleurs, je n'ai rien senti. »

Nicolas DESROCHES

➤ Lire aussi en pages France-Monde



Ce jeudi, la médecine du travail de Saône-et-Loire a injecté les
Photo JSL/Nicolas DESROCHES

LA RÉPONSE WEB

Souhaiteriez-vous que votre entreprise vous vaccine contre le Covid ?

51 % NON

39 % OUI, SI ÇA PEUT PERMETTRE D'ALLER PLUS VITE

10 % OUI, MÊME SI JE PRÉFÈRE LE FAIRE EN DEHORS DE MON ENTREPRISE

2 923 internautes ont répondu sur lejsl.com

Comment s'inscrire ?

Un formulaire en ligne, disponible sur le site internet de la médecine du travail de Saône-et-Loire (www.mt71.fr), rubrique "Vaccination COVID19", permet à tous les salariés concernés (*lire par ailleurs*) de se pré-inscrire. Il faut indiquer son prénom, son nom, son âge, son numéro de téléphone, si possible portable, ainsi que le lieu de vaccination souhaité. Dans les 48 heures, au plus tard, la médecine du travail s'engage à rappeler les volontaires pour fixer un rendez-vous s'ils respectent les critères. Attention, le jour J, il faudra se munir de son numéro de sécurité sociale (présent sur l'attestation de droit ou sur la carte vitale) ainsi que de justificatifs médicaux. C'est au salarié, et à lui seul, de réaliser la demande auprès de MT71 pour se faire vacciner.



Les pré-inscriptions se font depuis le site de la médecine du travail.

Photo JSL/N. DESROCHES

“ Si l'engouement est encore là et les doses disponibles, nous envisageons dans les prochaines semaines d'ouvrir un troisième centre à Montceau-les-Mines. ”

Didier Michaut, directeur de la médecine du travail de Saône-et-Loire



323 PATIENTS HOSPITALISÉS DANS LE DÉPARTEMENT

Ce jeudi 11 mars, selon les données enregistrées par Santé Publique France, 323 patients Covid sont hospitalisés dans les établissements de Saône-et-Loire (un de moins que la veille). 23 patients sont atteints de forme grave du Covid-19 et placés en réanimation (le même nombre que la veille). Deux décès supplémentaires ont été enregistrés, ce qui porte le total de morts du coronavirus dans les hôpitaux du département à 932, depuis le 18 mars 2020. (613 décès de plus ont eu lieu dans les maisons de retraite sur la même période, selon les dernières informations disponibles).